



Saint Martin en Haut

ANIMATEUR.TRICE PÉRISCOLAIRE COLLÉGIENS

La MJC de Saint Martin en Haut est une association de «loi 1901», à but non lucratif, agréée d'Éducation Populaire. Au coeur d'une commune regroupant plus de 4 000 habitants, la MJC accueille plus de 500 adhérents issus des monts du lyonnais et des alentours.

*Dans le cadre de l'accueil péris'collège, la MJC recherche **un.e animateur.trice périscolaire collégiens** qui assurera ses missions sous la responsabilité de la direction de la MJC.*

Missions principales

Vous aurez pour mission principale de concevoir et de mettre en œuvre un programme d'animation dans le cadre du projet pédagogique. Ces missions se définissent par :

La mise en œuvre pédagogique

- Organiser des activités en lien avec le projet pédagogique ;
- Coordonner des projets à court, moyen et long terme au regard du projet pédagogique ;
- Garantir une méthodologie de projet à chaque action menée ;
- Évaluer en équipe un projet pédagogique annuel au regard de critères et d'indicateurs ;

La mise œuvre technique

- Animer les temps d'accueil périscolaire prévus dans l'année ;
- En collaboration avec l'équipe, mettre en place un programme d'activités adapté aux besoins des publics et à la particularité du périscolaire ;
- Faire émerger et accompagner les projets des collégiens ;
- Travailler et collaborer en équipe ;
- Suivre les démarches administratives de l'ensemble des projets des 11/13 ans ;
- Prendre connaissance régulièrement de la réglementation en vigueur ;
- Participer aux réunions partenariales en fonction des besoins ;

Qualités requises

- Être à l'écoute et avoir un bon contact avec le public ;
- Être dynamique et organisé ;
- Savoir prendre des initiatives et être force de proposition ;
- Allier autonomie et esprit d'équipe ;



Descriptif du poste

Formation requise minimum :

- BAFA (ou)
- CPJEPS (ou)
- CQP animation périscolaire

Type de contrat : CDI - Temps partiel 16h / semaine

Lieu : Saint Martin en Haut - 69850

Indice salarial : Groupe B, indice 250 convention collective de l'animation, possibilité de reprise d'ancienneté (460€ brut annualisés)

Avantages : Mutuelle et abonnement des transports en commun pris en charge à 50% et prise en charge complète des repas du midi les jours d'animation périscolaire

Date : Poste à pourvoir début septembre 2020

